



COMMUNE DE GABIAN (34320)

EXTRAIT DE DELIBERATION

Séance du Mercredi 10 Décembre 2025

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 034-213401094-20251210-000060-DE

Berger Levavult

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - ISARN Pierre - DE BARROS Claudy - LAVIT Frédéric - Mesdames LOPEZ Chantal - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - LABROUSSE Marlène - ROUSSET Agnès

Procuration : Madame PAILLES Séverine donne procuration à Madame LOPEZ Chantal

Absent : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

060/2025 Rapports annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, qu'il convient d'adopter les deux rapports de la communauté des communes des Avant-monts concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire expose les deux rapports au Conseil municipal.

Les présents rapports sont publics et permet d'informer les usagers des services.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**VALIDE** les deux rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement Collectif ainsi que le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Francis BOUTES

